Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260429-D2026_04BIS_17-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 04BIS – 17**
Décision du 29 avril 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **29 avril** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	22 avril 2026
Nombre de membres	En exercice : 35 Quorum : 18 Présents : 31 Votants : 34 (dont 3 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Olivier BODIN, François BRISSIER, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Jean-Marc LEVEQUE, Ludovic LONCLE, Séverine MAYEUX, Laëtitia MIRALLES, Christophe REBULARD, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE, Michel MERCIER. **Noyal-sur-Vilaine :** Emmanuel CASADO, Victor CORREIA, Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Marie-Claude HELSENS, Stéphane LENFANT, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Patricia CASSONNET, Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Martine JOUANNET. **Servon-sur-Vilaine :** Lara BAKHOS, Benoît DUFLOS, Rozanne JAMAIN, Melaine MORIN.
Absents excusés	Bénédicte PINARD (pouvoir à Schirel LEMONNE), Sébastien COQUELIN (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Dominique MARCHAND (pouvoir à Melaine MORIN).
Absents	Stéphanie DOUESSIN
Secrétaire de séance	Emmanuel CASADO

Désignation d'un représentant auprès de l'Agence d'Information sur le Logement d'Ille-et-Vilaine (ADIL 35)

Dominique DENIEUL rappelle que l'ADIL 35 est une association loi 1901, créée en 1987 à l'initiative du Département et de l'État, conventionnée par le Ministère en charge du Logement et faisant partie du réseau ANIL /ADIL.
Elle a pour objectif d'informer et conseiller gratuitement les particuliers sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement et accompagner les collectivités et les professionnels grâce à son expertise des marchés, des réglementations et des politiques publiques.

Dans ce cadre, il convient de désigner 1 représentant pour siéger auprès de l'ADIL 35.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de désigner Jacky LECHABLE pour siéger auprès de l'ADIL 35.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

Le Secrétaire de séance,

Emmanuel CASADO